

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°028/2023
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

Objet : SOLLICITATION DE L'ARRÊTÉ DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (CSC 2023- 2025, ANNEE 2023) CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION À L'ÉCOLE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Corrèze a prévu d'accorder une aide d'un montant maximal de 2500 € (25% de 10 000 €HT) pour l'opération « Réhabilitation des bâtiments scolaires » en année 2023.

Le montant du devis présenté par EURL VIGNERON Peinture s'élève à 8 205 €HT.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'arrêté de subvention au CD pour un montant de 2051 €, cette opération sera financée tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

MONTANT DES TRAVAUX HT	8 205 €
Conseil Départemental / CSC 2023-2025 ANNEE 2023 (25%)	2 051 €
Autres subventions	0 €
Reste à charge pour la commune 75 %	6 154 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental l'arrêté pour la subvention demandée concernant l'opération de réhabilitation des bâtiments scolaires en année 2023

Pour copie conforme

Publié le 10 juin 2023

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023
Le Maire, Martine DUMONT

